



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour d'octobre deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Sont également présents :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M. Christian Pelletier, responsable des opérations terrain TNO
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 42 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7243-10-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

7.7.1 *Plan d'action culturelle*

7.26 Réclamation découlant d'une entente de formation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7244-10-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Rapport du préfet, activité-bénéfice *La Ville de Québec, solidaire des Gaspésiens*

Le préfet, M. Allen Cormier, résume l'activité-bénéfice *La Ville de Québec, solidaire des Gaspésiens* à laquelle il a participé le 13 juillet 2011 à Québec.

Rapport de la coordonnatrice ATI, colloque du RQVVS

La coordonnatrice ATI, Mme Geneviève Gagné, dépose un rapport concernant le colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, auquel elle a participé les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke.

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, congrès FQM

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, résume le congrès de la Fédération québécoise des municipalités auquel elle a participé les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec.

Rapport sur la consultation portant sur les forêts de proximité

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, dépose le document intitulé *Consultation du public* concernant les orientations relatives à la sélection, la mise en place et le fonctionnement des forêts de proximité.

Mme Karine Thériault, aménagiste, a assisté à cette consultation. Mme Thériault est invitée, à la prochaine séance du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, à expliquer ce document.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7245-10-2011

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 22 905,89 \$
Comptes payés, pour un total général de 360 851,88 \$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 32 918,66 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7246-10-2011

Projet de la compagnie 7559542 Canada inc., droit de coupe commercial

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7559542 Canada inc. désire prendre de l'expansion en se spécialisant dans le bois de chauffage ;

CONSIDÉRANT QU'elle désire obtenir du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) un droit de coupe commerciale ;

CONSIDÉRANT QU'elle demande un appui de la MRC de La Haute-Gaspésie dans ces démarches pour obtenir le permis commercial auprès du MRNF ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7559542 Canada inc. est un organisme à but lucratif ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ne peut appuyer un organisme à but lucratif, cependant approuve le projet, dans son ensemble, lequel a pour but de récolter du bois de chauffage à des fins commerciales ;
2. suggère à la compagnie 7559542 Canada inc. de poursuivre ses démarches auprès du MRNF qui a compétence pour statuer sur sa demande;
3. appuie les projets qui visent à obtenir du MRNF un permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ;
4. suggère au MRNF de lancer un appel d'offres public pour l'octroi de ce type de permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7247-10-2011

Nominations représentants du monde municipal au comité technique sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier de la CRÉGIM

CONSIDÉRANT la demande de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'entériner les nominations des représentants du monde municipal au sein du comité technique sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier de la CRÉGIM ;

CONSIDÉRANT QUE ces représentants sont M. Gaétan Bélair, aménagiste à la MRC de Bonaventure, lequel est le représentant officiel et M. Gaétan Bernatchez, directeur général, secrétaire-trésorier et aménagiste à la MRC d'Avignon, lequel est le substitut ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. entérine les nominations du monde municipal, soit M. Gaétan Bélair, représentant, et M. Gaétan Bernatchez, substitut, au sein du comité technique sur le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier de la CRÉGIM ;
2. souhaite, pour le futur, que la Table des préfets de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine procède à un appel de candidatures, dans la région de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, pour combler ces postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROJET DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7248-10-2011

Projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Implantation du centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du centre de pédiatrie sociale pour le projet *Implantation du centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 30 000 \$ au centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie, pour le projet *Implantation du centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2697999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7249-10-2011

Projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Poursuite des travaux du chargé de projet pour la concrétisation de la Maison l'Essentielle*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité de développement de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Poursuite des travaux du chargé de projet pour la concrétisation de la Maison l'Essentielle*, présentée dans le cadre du projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 8 929,80 \$ au comité de développement de Saint-Maxime du Mont-Louis, pour le projet *Poursuite des travaux du chargé de projet pour la concrétisation de la Maison l'Essentielle*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2697999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7250-10-2011

Projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Embauche d'un animateur de loisirs*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Cap-Chat pour le projet *Embauche d'un animateur de loisirs*, présentée dans le cadre du projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à la Ville de Cap-Chat, pour le projet *Embauche d'un animateur de loisirs*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2697999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7251-10-2011

Pacte rural, projet *Féerie Notre-Dame-des-Neiges*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Marsoui pour le projet *Féerie Notre-Dame-des-Neiges*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 2 680 \$ à la Municipalité de Marsoui, pour le projet *Féerie Notre-Dame-des-Neiges*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Marsoui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7252-10-2011

Pacte rural, projet *Capitainerie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'administration portuaire de Rivière-Madeleine pour le projet *Capitainerie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 5 200 \$ à l'administration portuaire de Rivière-Madeleine, pour le projet *Capitainerie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7253-10-2011

Pacte rural, projet *Transport jeunesse*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Transport jeunesse*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE l'on recommande une aide financière de 10 000 \$ pour les années 2011-2012 et 2012 et 2013 ;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie, pour le projet *Transport jeunesse*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural régional 2011-2012 ;
2. réétudiera cette demande de financement, suite à l'adoption du *Plan stratégique de développement et de diversification pour la Haute-Gaspésie*, qui déterminera les orientations de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7254-10-2011

Pacte rural, projet *Implantation du Centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie pour le projet *Implantation du centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE l'on recommande une aide financière de 5 000 \$ pour 2011-2012 et de 20 000 \$ pour 2012 et 2013 ;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000\$ au Centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie, pour le projet *Implantation du centre de pédiatrie sociale Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural régional 2011-2012 ;
2. réétudiera cette demande de financement, suite à l'adoption du *Plan stratégique de développement et de diversification pour la Haute-Gaspésie*, qui déterminera les orientations de la MRC.

3. demande à la conseillère de développement rural et économie sociale de faire des démarches auprès des instances concernées pour obtenir des sources de financement récurrentes pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PONCTUELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7255-10-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, activité *Fête des Récoltes*

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la *Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles* pour le projet *Fête des Récoltes*;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par ce comité d'accorder une aide financière, non remboursable, de 400 \$, à la Coop du Cap pour le projet *Fête des Récoltes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 400 \$, à la Coop du Cap pour le projet *Fête des Récoltes*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7256-10-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, activité *Rénovation d'un chalet pour la saison hivernale 2011-2012*

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la *Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles* pour le projet *Rénovation d'un chalet pour la saison hivernale 2011-2012* ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité ne répond pas aux critères d'admissibilité de la politique ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif recommande de rejeter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE rejette la demande d'aide financière du Club motoneige rapide blanc Madeleine enr. pour l'activité *Rénovation d'un chalet pour la saison hivernale 2011-2012*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET AGROFORESTIER

RÉSOLUTION NUMÉRO 7257-10-2011

Signature de l'entente – projet *Développement entrepreneurial au sein de l'industrie agroforestière en Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la contribution non remboursable au projet visant à appuyer le développement entrepreneurial au sein de l'industrie agroforestière en Haute-Gaspésie (n° du projet 400039092), en vertu du Programme *Diversification des collectivités – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec* (DC-IPREFQ), de Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer l'entente relative à la contribution non remboursable au projet visant à appuyer le développement entrepreneurial au sein de l'industrie agroforestière en Haute-Gaspésie (n° du projet 400039092), en vertu du Programme *Diversification des collectivités – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec* (DC-IPREFQ), avec Développement économique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET QUÉBEC EN FORME

RÉSOLUTION NUMÉRO 7257 A-10-2011

Embauche d'un 2^e animateur sportif pour le projet Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT l'absence de candidats disponibles pour occuper le deuxième poste d'animateur sportif pour le projet Haute-Gaspésie en Forme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de besoins pouvant varier en termes d'heures;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible de réaliser des tâches par l'octroi d'un contrat d'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'octroi d'un contrat d'entreprise pour la réalisation des tâches du deuxième animateur sportif pour le projet Haute-Gaspésie en Forme;
2. assume les honoraires professionnels à même le poste 2695418, et ce, dans l'attente de l'embauche d'une ressource en animation sportive sur une base régulière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7258-10-2011

Embauche d'une nouvelle animatrice sportive, Projet Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer l'animatrice sportive, Mme Marie-Eve Paquette, du projet Haute-Gaspésie en Forme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Caroline L'Archevêque comme animatrice sportive pour le projet Haute-Gaspésie en Forme, en remplacement de Mme Marie-Ève Paquette ;
2. demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de rédiger le contrat de travail de Mme L'Archevêque selon les conditions convenues ;
3. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ce contrat avec Mme L'Archevêque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7259-10-2011

Constitution d'une petite caisse pour les animatrices du projet Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT la demande de la coordonnatrice Haute-Gaspésie en Forme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à mettre à la disposition des animatrices du projet Haute-Gaspésie en Forme une petite caisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de mettre à la disposition des animatrices du projet Haute-Gaspésie en Forme une petite caisse de 200 \$ pour l'achat de denrées et produits de base pour la réalisation des activités;
2. demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'instaurer un système de contrôle pour vérifier les entrées et les sorties d'argent en provenance de cette petite caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DE LA PERSONNE IMMIGRANTE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7260-10-2011

Signature protocole d'entente projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013*

CONSIDÉRANT QUE les maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ont pris connaissance du protocole d'entente relatif à la réalisation du projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* entre la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM) et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (MRC de La Haute-Gaspésie);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est que la CRÉGIM s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées à la MRC de La Haute-Gaspésie en vertu du protocole d'entente, une subvention de 65 760 \$ pour la réalisation de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE s'engage à respecter ses engagements et autorise le préfet à signer le protocole d'entente relatif à la réalisation du projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* entre la CRÉGIM et la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7261-10-2011

Offre d'emploi, concours, poste *Coordonnateur des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes*

CONSIDÉRANT l'entente entre la CRÉGIM et la MRC de La Haute-Gaspésie pour la mise en œuvre du projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'ouverture d'une offre d'emploi pour le poste d'un coordonnateur des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes;
2. demande que cette offre d'emploi soit publiée dans les journaux et diffusée sur les sites Internet de la MRC et d'Emploi Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOURNÉE DE CONSULTATION - NORMES À INTÉGRER DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN RAISON DE L'ÉROSION DU LITTORAL

À titre d'information, le préfet et l'aménagiste participeront à la séance d'information concernant le cadre normatif régissant l'utilisation du sol en zone côtière dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, laquelle se tiendra le 1^{er} novembre 2011, à Gaspé.

SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7262-10-2011

Autorisation frais de déplacement journée de discussion traitant du portrait actuel de la fonction d'officier

CONSIDÉRANT les enjeux de formation en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir une voix au chapitre pour représenter les municipalités de petite taille en matière de formation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy, à participer à la table de discussion traitant du portrait actuel de la fonction d'officier qui se tiendra le 19 octobre 2011, à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE INSPECTION

RÉSOLUTION NUMÉRO 7263-10-2011

Formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, inspecteur régional

CONSIDÉRANT la formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)* donnée par Urba Solutions;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est personnalisée et, par conséquent, génère des coûts de formation plus abordables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, à assister à la formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*, d'une journée, à Rimouski ;
2. demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'informer les directeurs généraux des municipalités de la MRC qu'il y a la possibilité de former un ou des groupes pour cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement ayant pour objet de fixer la contribution financière de la MRC de La Haute-Gaspésie au CLD de La Haute-Gaspésie pour l'année 2012*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 7264-10-2011

Fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec de la Garde côtière canadienne

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par le gouvernement fédéral de procéder à la fermeture du Centre de sauvetage maritime du Québec de la Garde côtière canadienne et de transférer ses activités à Trenton et Halifax;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de sauvetage maritime du Québec de la Garde côtière à Québec est le seul à pouvoir garantir aux utilisateurs du fleuve et du golfe Saint-Laurent un service entièrement bilingue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du centre entrainera nécessairement une perte des connaissances locales (topographiques/climatiques/disponibilité des services/territoires couverts par les services d'urgence locaux) puisqu'un territoire de 200 000 km² serait ajouté aux territoires déjà très vaste d'Halifax et Trenton;

CONSIDÉRANT les inquiétudes manifestées par les pêcheurs et les utilisateurs de ce vaste espace maritime qui craignent que cette décision entraîne une diminution de la qualité des services en général et des services français en particulier;

CONSIDÉRANT l'avis de l'Association des centres d'urgences du Québec qui préconise le maintien de ce centre en raison du caractère essentiel des services qu'il offre en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et plus largement dans l'ensemble des zones maritimes du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt les services de ce centre pour la sécurité des usagers de la mer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé a appuyé les revendications des pêcheurs et des usagers de la mer, représentés par M. Réginald Cotton, auprès des autorités fédérales à l'effet que demeure ouvert et pleinement opérationnel le centre de sauvetage maritime de Québec de la Garde côtière canadienne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande aux autorités fédérales, notamment à la Garde côtière canadienne, au ministère des Pêches et des Océans et au commissaire aux langues officielles, que demeure ouvert et pleinement opérationnel le Centre de sauvetage maritime de Québec de la Garde côtière canadienne;
2. est en accord avec la MRC du Rocher-Percé qui appuie les revendications des pêcheurs et des usagers de la mer, représentés par M. Réginald Cotton, auprès des autorités fédérales à l'effet que demeure ouvert et pleinement opérationnel le centre de sauvetage maritime de Québec de la Garde côtière canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7265-10-2011

Activités de recrutement du CSSS de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT les activités de recrutement du Centre de santé et des services sociaux de La Haute-Gaspésie les 24 et 25 octobre 2011 à Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE le préfet désire y participer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet à participer aux activités de recrutement du Centre de santé et des services sociaux de La Haute-Gaspésie qui se tiendront les 24 et 25 octobre 2011, à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7266-10-2011

Représentante au conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Thibault, directeur général, n'est plus à l'emploi de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Thibault siégeait comme représentant au conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier la résolution numéro 6539-01-2010 par laquelle M. Thibault a été nommé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 6539-01-2010 en nommant l'aménagiste, Mme Karine Thériault, comme représentante au conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie en remplacement de M. Michel Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7267-10-2011

Représentant au conseil de l'eau Gaspésie Sud

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Thibault, directeur général, n'est plus à l'emploi de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Thibault siégeait comme représentant au conseil de l'eau Gaspésie Sud ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier la liste titrée *Comités et représentants de la MRC* adoptée par la résolution numéro 6486-11-2009 par laquelle M. Thibault a été nommé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la liste titrée *Comités et représentants de la MRC*, adoptée par la résolution numéro 6486-11-2009, en nommant le maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, M. Paul-Hébert Bernatchez, comme représentant au conseil de l'eau Gaspésie Sud en remplacement de M. Michel Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7268-10-2011

OMRÉ, représentants

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a nommé, par la résolution numéro 6487-11-2009, le directeur général adjoint représentant de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et l'adjointe administrative comme substitut ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier ces titres ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer, à nouveau, deux personnes pour représenter l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 6487-11-2009 titrée *OMRÉ, représentants* par la présente résolution ;
2. nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter l'organisme municipal responsable de l'évaluation et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7269-10-2011

Demande de modification à l'entente relative au projet visant à l'élaboration d'un plan stratégique de diversification pour la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la contribution financière de Développement économique Canada (DEC) au projet visant à l'élaboration d'un plan stratégique de diversification pour la Haute-Gaspésie (n° du projet : 400036714 DEC-Diversification);

CONSIDÉRANT QUE la date limite, pour la fin du projet, a été fixée au 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à la direction générale de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les démarches prévues concernant l'élaboration de ce plan n'ont pu être complétées avant la date limite du 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la tournée des municipalités, composant la MRC de La Haute-Gaspésie, n'a pu avoir lieu à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE cette tournée est planifiée avant la fin de l'automne 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que tous les partenaires au plan stratégique de diversification pour la Haute-Gaspésie puissent être consultés et s'approprier du plan avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE la fin de projet n'excédera pas l'année financière de DEC qui se termine le 31 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande à Développement économique Canada de reporter la date de fin de projet visant à l'élaboration d'un plan stratégique de diversification pour la Haute-Gaspésie au 31 mars 2012 ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer une nouvelle entente à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7270-10-2011

Prévisions budgétaires 2012 *Programme Transport adapté*

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2012 pour le *Programme Transport adapté* présentées par Transport Sans Frontière dans sa correspondance du 8 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte les prévisions budgétaires 2012 pour le *Programme Transport adapté*, telles qu'elles ont été présentées par Transport Sans Frontière, prévoyant une contribution de 78 101 \$ en provenance de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER D'ÉQUITÉ SALARIALE

Suite au dépôt de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale transmise à la Commission de l'équité salariale le 21 septembre 2011, il s'avère que la MRC de La Haute-Gaspésie sera soumise à l'exercice d'équité salariale. Cette situation pourrait entraîner des impacts financiers sur la masse salariale. La directrice générale et secrétaire-trésorière est invitée à poursuivre l'étude de ce dossier et à en faire rapport au conseil des maires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7271-10-2011

Délégués au Gala de la Reconnaissance Desjardins de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la participation financière de la MRC de La Haute-Gaspésie à la 9^e édition du *Gala de la Reconnaissance Desjardins* de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE délègue les personnes suivantes pour participer à la 9^e édition du *Gala de la Reconnaissance Desjardins* de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie :

Mme Claudette Robinson, maire de La Martre;
Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui;
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat;
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7272-10-2011

Appel d'offres pour obtenir les services d'une firme de comptables

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit mandater une firme de comptables pour la vérification comptable de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut obtenir, également, des services-conseils au cours de cette période ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer un cahier des charges pour obtenir les services d'une firme de comptables, selon les besoins identifiés précédemment, pour l'exercice financier 2011 ;
2. autorise la procédure d'appel d'offres, sur invitation, auprès de diverses firmes de comptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7273-10-2011

2^e appel d'offres, entretien hivernal du stationnement du centre administratif MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour l'entretien hivernal du stationnement de son centre administratif pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments n'ont pas été inclus dans l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions encore sous pli scellé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retourne en appel d'offres, sur invitation, pour l'entretien hivernal du stationnement de son centre administratif pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;
2. remette les deux soumissions, encore sous pli scellé, aux entrepreneurs concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7274-10-2011

Proposition de *Plan d'affectation du territoire public (PATP) de la Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine*, commentaires émis

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire transmettait pour consultation, le 4 juillet 2011, la proposition de *Plan d'affectation du territoire public (PATP) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* à la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité régionale de comté peut soumettre des commentaires au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les 120 jours suivants la transmission de la proposition du plan d'affectation du territoire public de sa région;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de plan d'affectation du territoire public s'inscrit dans une nouvelle approche développée pour le territoire public;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite formuler certains commentaires au MRNF à l'égard de la proposition de *Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande au MRNF de prendre en considération les corridors routiers (route 1000, route de ceinture des Monts McGerrigle) et les circuits panoramiques (route 299, route 198, route 132, route 2 reliant Mont-Saint-Pierre au parc de la Gaspésie) comme site d'intérêt particulier dans le *Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, et mentionne que la carte thématique 11a : *Thème Culture Gaspésie* présente, parmi les éléments particuliers du territoire, les routes 132, 299, 198 à titre de corridor panoramique, mais que cette reconnaissance n'est pas reprise à la carte d'affectation ;
2. demande d'identifier, dans la fiche descriptive traitant des rivières récréatives, la rivière Mont-Louis parmi les rivières mentionnées pour la partie nord de la Gaspésie puisque des activités de pêche y sont pratiquées et qu'elle est identifiée ainsi dans la fiche *Zone côtière du nord de la péninsule* comme étant une rivière à saumon ;
3. demande à ce que le lac au Diable (88ha) fasse partie des lacs identifiés dans la fiche descriptive traitant des *Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature* puisqu'on y retrouve un secteur de villégiature privé ;
4. souligne au MRNF que les cartes thématiques du PATP illustrant *L'utilisation existante et possible du territoire et des ressources* devraient se limiter à identifier les utilisations existantes et possibles du territoire public puisque le PATP n'a pas compétence en territoire privé ;
5. rappelle au MRNF que la MRC de La Haute-Gaspésie, dans une résolution transmise en 2006 (résolution numéro 5404-04-2006), lui a exprimé ses préoccupations suite au dépôt du document *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public* afin qu'il puisse en tenir compte dans la proposition du PATP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7275-10-2011

Représentant de la société civile de la MRC au conseil d'administration de la CRÉGIM

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Jean-Noël Sergerie comme représentant de la société civile de la MRC de La Haute-Gaspésie au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE propose de reconduire le mandat de M. Jean-Noël Sergerie comme représentant de la société civile de la MRC de La Haute-Gaspésie au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

Aucune discussion.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7276-10-2011

Contrat de collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2014

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2015 régit les obligations et responsabilités de chacune des parties;

CONSIDÉRANT les divergences d'interprétation quant aux différentes clauses du contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. refuse de payer à l'entrepreneur Groupe Bouffard les factures représentant des collectes supplémentaires des matières recyclables et des déchets à compter de juillet 2010;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière de rédiger et transmettre à Groupe Bouffard une lettre expliquant les motifs du refus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA RÉCUPÉRATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 2011, PROJET ÉTUDIANTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le bilan des dépenses relatives au projet étudiants 2011.

Le responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable fait rapport des activités concernant ce projet.

Ils recommandent au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie de répéter l'expérience seulement si la MRC obtient une subvention pour les emplois d'étudiants.

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le responsable de la gestion des matières résiduelles et de développement durable explique que la MRC de La Haute-Gaspésie devra réviser son *Plan de gestion des matières résiduelles* pour se conformer aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

OFFRE DE LA SÉMER POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC de La Haute-Gaspésie attend toujours l'offre de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup concernant un projet de partenariat de biométhanisation.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7277-10-2011

Soumission retenue – Assemblage et finition extérieure du bâtiment écocentre Mont-Louis

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées pour effectuer les travaux d'assemblage et de finition extérieure du bâtiment de l'écocentre de Mont-Louis, soit :

- Construction Christian Laflamme inc., au coût de 5 600,00 \$, plus taxes
- Ti-Zour Entrepreneur général, au coût de 5 188,32 \$, plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de Ti-Zour Entrepreneur général (René Robinson), au coût de 5 188,32 \$, plus taxes, pour effectuer les travaux d'assemblage et de finition extérieure du bâtiment de l'écocentre de Mont-Louis ;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à rédiger et signer un contrat avec Ti-Zour Entrepreneur général (René Robinson) à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7278-10-2011

Achat clôture pour écocentre de Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit installer une clôture à l'écocentre de Mont-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE achète de la Quincaillerie B.L. Mont-Louis inc. l'équipement nécessaire afin que la MRC installe une clôture à l'écocentre de Mont-Louis, au coût de 4 046,45 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7279-10-2011

Mandate la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L. pour produire la déclaration des coûts et le tonnage des matières recyclables

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent fournir une déclaration signée par un auditeur indépendant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L. pour produire la déclaration des coûts et le tonnage des matières recyclables à RECYC-QUÉBEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7280-10-2011

Mandate Consultants Enviroconseil inc. pour la production d'un rapport de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit fermer le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate Consultants Enviroconseil inc. pour produire un

rapport de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7281-10-2011

Abrogation de la résolution numéro 7114-06-2011 titrée *Correction au contrat notarié sous le numéro 4801*

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas lieu d'apporter une correction à la clause 17.7 de l'*Acte de vente, servitude de passage et extinction de servitude*, sous le numéro 4801 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 7114-06-2011 demandait cette correction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 7114-06-2011 titrée : *Correction au contrat notarié sous le numéro 4801*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 10 à 21 h 15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 21 h 16.

Allen Cormier, préfet

Renée Deschênes
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».